



Mandat

Groupe de travail sur l'éducation au logement

CONTEXTE

L'Institut canadien des urbanistes (ICU) entreprend un projet visant à rehausser le rôle de la profession dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'application des politiques en matière de logement, afin de s'assurer que les urbanistes contribuent efficacement aux mesures qui répondent aux besoins locaux et nationaux en matière de logement. L'objectif de ce projet est de fournir aux urbanistes la formation, les ressources, les données et les réseaux dont ils ont besoin pour renforcer leurs capacités, proposer des solutions créatives et répondre efficacement à la crise du logement dans le cadre de leur travail.

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) a fourni un financement pour mettre en place un système d'apprentissage en ligne qui offre des modules d'enseignement bilingues et asynchrones sans frais aux membres de l'ICU. Ce financement couvrira les coûts techniques de création des modules d'apprentissage et de l'infrastructure d'une communauté de pratique nationale en matière de planification du logement. Le contenu s'appuiera sur une enquête comparative menée par l'ICU en décembre 2025 et sera élaboré par un groupe de travail composé d'experts bénévoles, qui travailleront en étroite collaboration avec le consultant en conception technique et le personnel de l'ICU de janvier à mars 2026.

Les modules d'apprentissage asynchrones offriront une formation et des informations actualisées sur les innovations clés qui ont une incidence sur le travail de planification dans le domaine du logement. Parmi les thèmes abordés, on peut citer, entre autres, les logements préfabriqués et modulaires, les outils et innovations en matière d'intelligence artificielle, la rénovation et l'entretien du parc immobilier existant, et l'engagement communautaire.

Le groupe de travail sur la formation en matière de logement examinera les commentaires issus de l'enquête comparative et, en collaboration avec le personnel de l'ICU, déterminera les quatre modules d'apprentissage à développer dans le cadre de ce projet pilote. D'autres thèmes pourront être développés lors de phases ultérieures ou explorés à travers d'autres fonctionnalités incluses dans la communauté de pratique (par exemple, forums de discussion, discussions en ligne autour d'un café, webinaires).

AUTORITÉ

Le groupe de travail sur l'éducation en matière de logement est chargé de faire progresser la communauté de pratique nationale de l'Institut canadien des urbanistes (ICU) sur le logement en élaborant le contenu de quatre modules d'apprentissage en ligne. Le groupe de travail rendra compte directement à Marisa Lingard, directrice de l'exploitation (COO), et Rebecca Judd, spécialiste des politiques et des relations gouvernementales, assurera la liaison entre le personnel de l'ICU et le projet.

MANDAT

Le groupe de travail de l'éducation au logement sera guidé par un prestataire professionnel d'apprentissage en ligne et fournira des contributions, son expertise et des conseils sur divers sujets liés aux thèmes et aux principes du logement, aux techniques d'enseignement et de formation, et au contenu de l'apprentissage en ligne. Cela comprend la fourniture de conseils et de soutien pour :

- Élaborer un contenu pédagogique qui favorise les solutions innovantes et les meilleures pratiques en matière de logement
- Identifier des études de cas et des ressources à l'appui de l'élaboration de modules d'apprentissage ou à inclure dans une bibliothèque de ressources en ligne accompagnant les modules de formation
- Élaborer des stratégies et des tactiques pour l'ICU en matière d'échange de connaissances entre les professionnels de l'urbanisme de tout le pays

ADHÉSION

Jusqu'à 8 membres représentant la diversité des membres de l'ICU seront nommés par le PDG de l'ICU. Un agent de liaison du conseil d'administration de l'ICU peut également être nommé.

Chaque membre du groupe de travail devra diriger (ou codiriger) le développement d'un des modules d'apprentissage en ligne. Cela impliquera la rédaction de contenu, l'aide à la recherche et la fourniture de matériel visuel conformément au calendrier de l'équipe de production technique.

PRÉSIDENT

Le groupe de travail de l'éducation au logement aura un président ou deux coprésidents, nommés par le PDG de l'ICU. Le ou les présidents sont responsables des tâches suivantes :

- Animer les réunions afin de garantir des discussions productives, inclusives et respectueuses
- Travailler avec le PDG et le personnel de liaison pour rendre compte des progrès réalisés
- Encourager la participation active de tous les membres et coordonner les contributions
- Veiller à ce que les résultats (par exemple, le contenu des modules d'apprentissage en ligne) soient achevés dans les délais prévus

AGENTS DE LIAISON

Le groupe de travail de l'éducation au logement se verra attribuer un agent de liaison de l'ICU. Les agents de liaison sont chargés d'assurer le soutien administratif quotidien, notamment la planification et la coordination des réunions, la préparation des documents et la fourniture de conseils sur les processus et les meilleures pratiques.

DURÉE

Sauf indication contraire, les conditions du groupe de travail de l'éducation au logement resteront en vigueur jusqu'au 31 mars 2026.

RÉUNIONS

Une réunion peut prendre la forme d'un courriel dans lequel des décisions spécifiques sont convenues, d'une téléconférence ou d'une réunion en personne (si le budget le permet). Des réunions supplémentaires peuvent être programmées si nécessaire.

Les membres du groupe de travail de l'éducation au logement sont tenus d'assister à une réunion de lancement de deux heures au cours de la semaine du 12 janvier 2026. Les membres sont également tenus d'assister à trois réunions virtuelles supplémentaires (90 à 120 minutes par réunion) entre le 5 janvier 2026 et le 27 mars 2026.

Chaque réunion aura un ordre du jour, préparé par le président et distribué avant la réunion.

Chaque réunion comprendra un examen et une déclaration de tout conflit d'intérêts réel ou apparent.

Un compte rendu des actions et des décisions clés sera rédigé par les agents de liaison. Ces informations seront conservées dans le dossier Basecamp du groupe de travail.

NIVEAU D'ENGAGEMENT

En plus de travailler à l'élaboration de l'un des quatre modules d'apprentissage (de manière indépendante ou en collaboration avec un autre membre), chaque membre du groupe de travail de l'éducation au logement est tenu de :

- Préparer et assister aux réunions
- Informer le président s'il ne peut pas y assister
- Rendre compte au président
- Assurer le suivi des tâches attribuées dans les délais impartis
- Utiliser l'intranet de l'ICU (Basecamp) pour collaborer aux initiatives liées au groupe de travail

Le temps total estimé pour ce groupe de travail est de 25 à 30 heures.

- Réunion de lancement (2 heures)
- Recherche et développement de contenu (18 à 22 heures)
- Réunions de suivi (3 heures au total)
- Réunion d'examen du cadre de la communauté de pratique et de rétroaction (1,5 heure)
- Réflexion et conclusions pour le rapport final à la SCHL (1,5 heure)

RAPPORTS

Les présidents ou coprésidents fourniront régulièrement des rapports d'étape (verbaux ou écrits) au PDG selon un calendrier convenu d'un commun accord jusqu'à la fin de leur mandat.

Établi : décembre 2025

Dernière révision : décembre 2025